

16 mars 2022

Réponse du Conseil administratif à la motion du 11 septembre 2019 de MM. Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Morten Gisselbaek, Régis de Battista et Daniel Sormanni: «Des poumons pour Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les effets du réchauffement climatique et constatant l’urgence climatique;
- que Genève a connu deux épisodes de canicule durant l’été 2019, qui engendrent plusieurs dangers pour la santé, notamment des coups de chaud, de l’irritabilité et une déshydratation aiguë;
- les inégalités face à la chaleur, le quartier des Pâquis ne comptant que 6% d’espaces verts et celui de la Cluse-Philosophes que 9%, tandis que le quartier de Champel-Roseraie en compte 45%;
- que la Ville de Genève est propriétaire de nombreux logements réalisés ou en projet;
- que le plan stratégique de végétalisation (PSV) ne mentionne aucunement les problématiques liées au logement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une stratégie 2030 pour imposer de nouvelles directives de construction qui empêchent la formation d’îlots urbains de chaleur et favorisent le refroidissement.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Au cours des dernières décennies, le phénomène d’îlot de chaleur urbain (ICU) s’est accentué dans l’immense majorité des systèmes urbains, notamment dans les quartiers les plus denses et minéralisés, là où les bâtiments et les sols imperméabilisés accumulent fortement la chaleur et créent une élévation des températures. Du fait du dérèglement climatique, ces températures en milieu urbain devraient augmenter sensiblement dans les années à venir, intensifiant ainsi le phénomène dans les secteurs dont la morphologie et l’occupation du sol sont les plus propices aux ICU et l’étendant aussi à des quartiers aujourd’hui relativement épargnés (cf. Analyse climato-écologique du Canton de Genève; décembre 2020).

Comme le démontrent diverses études publiées dans le domaine, le développement de nouvelles directives de construction constitue un levier d’action important face aux ICU. Cependant, seul le Canton a les compétences nécessaires pour

adapter la réglementation existante. D'ailleurs, le plan climat cantonal deuxième génération prévoit l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles prescriptions pour la construction et la rénovation bas carbone des bâtiments.

Dans le cadre de ses diverses compétences, la Ville de Genève a prévu dans sa Stratégie climat, publiée le 23 février 2022, un paquet de mesures visant à mettre en œuvre de nouveaux principes de construction et rénovation du bâti (notamment pour le patrimoine municipal) et de l'espace public.

Ainsi, la Ville s'est engagée à créer à l'échelle du territoire municipal un «réseau de fraîcheur» composé d'éléments naturels (parcs, voies plantées, etc.), d'aménagements artificiels saisonniers (structures d'ombrage, points d'eau, etc.) et de bâtiments jouant le rôle de réservoirs de froid (églises, halles, etc.) [Mesure 43]. La création de cette trame de fraîcheur se concrétisera à travers plusieurs actions, parmi lesquelles on peut citer par exemple la transformation d'ici à 2030 d'une dizaine de cours d'écoles en véritables oasis de fraîcheur, en remplaçant une grande partie du béton existant par de la végétation, des sols perméables et, quand cela est possible, de l'arborisation.

La Ville s'est engagée par ailleurs à identifier les courants d'aération et à empêcher leur blocage dans la planification des nouveaux quartiers ou dans l'aménagement, la construction et la rénovation d'espaces publics [Mesure 44]. Il s'agit à travers cette mesure de préserver et maximiser le potentiel d'aération offert par les courants existants en ville, dont l'impact est notoire sur les ICU.

Aussi, la Ville utilisera désormais de manière systématique, pour ses projets, les revêtements à fort albédo pour les façades et les sols [Mesure 45]. Ces revêtements assurent en effet un réfléchissement élevé de l'énergie solaire et emmagasinent donc peu de chaleur. Les matériaux ayant une forte réflectivité (comme le bois ou la pierre naturelle) devront être préférés à l'asphalte ou au métal.

La Ville s'est engagée également à augmenter massivement la surface ombragée sur le territoire municipal en visant 30% de canopée et en atteignant au moins 25% en 2030 [Mesure 46]. Les arbres limitent les ICU grâce à leur évapotranspiration et surtout à l'ombrage qu'ils assurent. Leur développement en milieu urbain constitue donc une exigence incontournable dans les stratégies d'adaptation des villes en Suisse et ailleurs. L'engagement pris par la Ville de Genève à l'horizon 2030 implique d'accroître la canopée genevoise de 51 hectares en à peine huit ans. Pour relever cet important défi, la Ville a mis en place depuis deux ans une politique extrêmement dynamique de plantation d'arbres: pas moins de 500 ont été plantés pendant l'hiver 2019-2020, et environ 900 au cours de l'hiver 2020-2021. Ce rythme devra être tenu, voire même accéléré, dans les années à venir. Pour ce faire, la Ville développe actuellement un plan stratégique de végétalisation (PSV) renforcé et une stratégie d'arborisation municipale.

D'autres mesures contenues dans la Stratégie climat auront également un effet préventif sur les ICU et/ou limiteront leur(s) impact(s). Citons par exemple l'aménagement systématique de zones humides dans les projets d'espaces publics et dans les périmètres des plans localisés de quartier (PLQ) [Mesure 40], ou la dés-imperméabilisation de 10 000 m² par an sur le domaine public et assimilable [Mesure 42]. Par ailleurs, afin de limiter les inégalités socio-économiques face au dérèglement climatique, la Ville de Genève priorisera la réduction des ICU dans les quartiers à forte précarité, là où la population a le moins de moyens pour combattre le réchauffement urbain. D'ici à 2030, tous les quartiers concernés auront bénéficié de mesures d'adaptation [Mesure 51].

A travers toutes ces mesures et bien d'autres encore intégrées dans sa Stratégie climat, la Ville de Genève démontre sa détermination à repenser le milieu urbain dans un contexte d'urgence climatique et à accroître autant que possible la résilience sociale et écologique du territoire municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler